
CONVOCAATION (organismes)

Assemblées générales annuelles 2022

Québec, le 12 avril 2022

À tous nos organismes membres,

C'est avec plaisir que nous vous convions aux assemblées générales annuelles du Conseil beauportois de la culture (CBC) et du Comité Financement Culture Beauport (CFCB) qui se tiendront le :

Date : **Jeudi 28 avril 2022**

Heure : **19 heures** (accueil à compter de 18 h 45)

Endroit : **Salle de diffusion du Couvent de Beauport** (11, avenue du Couvent)

Merci de confirmer la présence des membres de votre délégation avant le **26 avril à 16 h** à jlessard@cbculture.qc.ca

Notez que l'invitation s'adresse à l'ensemble des membres de votre conseil d'administration, mais que vous devez déléguer, par voie de résolution, une personne qui agira à titre de porte-parole pour votre organisme.

- **La cotisation annuelle de 50\$ doit être payée avant l'assemblée, par virement bancaire ou chèque au nom du Conseil beauportois de la culture (voir facturation jointe).**
- Chaque organisme est tenu de déléguer une personne votante en son nom par voie de résolution (*veuillez retourner par courriel la résolution jointe, dûment complétée*).
- Seule la personne déléguée a le droit de proposer, d'appuyer ou de voter à l'assemblée générale annuelle du CBC.
- Les états financiers vérifiés de l'année 2021 seront remis lors de l'assemblée.
- Des modifications ont été apportées aux règlements généraux des deux comités. Ces modifications seront soumises à l'assemblée pour adoption.
- En ce qui concerne l'assemblée générale du CFCB, seuls les administrateurs élus du CBC ont le droit de proposer, d'appuyer ou de voter.

En espérant pouvoir compter sur votre présence !

Danielle Nicole, présidente
Conseil beauportois de la culture

Huguette Côté, présidente
Comité Financement Culture Beauport

(p.j.) Résolution
Ordre du jour
Procès-verbal de l'AGA 2021 du CBC
Procès-verbal de l'AGA 2021 du CFCB



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Jeudi 28 avril 2022 – 20 h 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la rencontre
- 2- Constatation du quorum
- 3- Lecture de l'avis de convocation
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Lecture et adoption du procès-verbal du 1^{er} avril 2022
- 6- Lecture de la correspondance (s'il y a lieu)
- 7- Rapport du Conseil d'administration
- 8- Rapport financier 2021
- 9- Nomination d'un vérificateur
- 10- Acceptation et/ou amendements aux règlements généraux
- 11- Ratification des actes des administrateurs
- 12- Lecture de la procédure d'élection
- 13- Les élections des administrateurs
- 14- Varia
- 15- Levée de l'assemblée

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du

Comité Financement Culture Beauport

tenue le 1^{er} avril 2021 à 20 h 15
en vidéo-conférence

Étaient présent(e)s : Voir liste en annexe

1. Ouverture

Madame Huguette Côté procède à l'ouverture de l'assemblée générale du Comité Financement Culture Beauport. Elle salue les participants et les remercie de leur présence.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par la présence de 7 administrateurs du Conseil beauportois de la culture.

3. Lecture de l'avis de convocation

Madame Huguette Côté fait la lecture de l'avis de convocation.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Huguette Côté fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté sur une proposition de madame Marthe Desgagné, appuyée par monsieur Daniel Bélanger. **Adopté à l'unanimité(21-CFCB-AGA-01)**

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du CFCB tenue le 26 novembre 2020

Madame Huguette Côté s'assure que tous les participants aient lu le procès-verbal de la précédente AGA.

Le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 26 novembre 2020 est adopté sur une proposition de monsieur Gilles Grenier, appuyée par madame Marie Légaré. **Adopté à l'unanimité (21-CFCB-CBC-02)**

6. Lecture de la correspondance

Aucune correspondance reçue.

7. Rapport du Conseil d'administration

Madame Huguette Côté indique que les activités du comité de financement ont été très limitées au cours de l'année 2020. Seule l'enveloppe spéciale destinée à la relance des organismes a été rendue disponible au cours de l'automne. Elle mentionne également que les revenus provenant des bingos ont été encore plus limités qu'en 2019. Par ailleurs, la plupart des organismes ont dû mettre sur pause leur programmation habituelle.

Au total, ce sont 12 248\$ qui ont été remis en subvention aux organismes, comparativement à 30 356 \$ en 2019. En 2018, la CFCB avait distribué 54 021 \$.

Finalement, le CFCB a été informé que la ville de reconnaîtrait plus aucun des comités de financement rattachés aux regroupements, et ce, à compter de 2022.

Une démarche commune, menée par le CGBDC et impliquant les quatre comités concernés, sera entreprise afin de sensibiliser la ville sur la pertinence de continuer à reconnaître les comités ou du moins à continuer à leur offrir les quelques rares services qu'ils utilisent, notamment la couverture d'assurance.

Le rapport du conseil d'administration est reçu par l'assemblée

8. Rapport financier

Madame Danielle Nicole ayant assuré la comptabilité de l'organisme, elle présente, en l'absence de madame Liette Saillant, les états financiers tels que vérifiés par la firme comptable mandatée à cet effet

Le rapport financier est reçu par l'assemblée

9. Nomination d'un vérificateur

Sur une proposition de monsieur Gilles Grenier, appuyée par madame Danielle Nicole, il est résolu de reconduire le mandat de vérification des comptes pour l'année 2020 de la firme Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin CPA S.E.N.C. **Adopté à l'unanimité (21-CFCB-AGA-03)**

10. Acceptation et/ou amendements aux règlements généraux

Aucun amendement aux règlements généraux.

11. Ratification des actes des administrateurs

Sur une proposition de monsieur Daniel Bélanger, appuyée par madame Danielle Nicole, l'assemblée générale ratifie les actes des administrateurs pour l'année 2020. **Adopté à l'unanimité. (21-CFCB-AGA-04)**

12. Lecture de la procédure d'élection

Conformément aux règlements généraux du CFCB, il n'y a pas d'élections, les administrateurs du CFCB étant nommés par le conseil d'administration du CBC.

Les délégués seront nommés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du CBC.

13. Élection des administrateurs

Sans objet

14. Varia

Dans un contexte où la situation précaire du bingo a un effet direct sur les budgets disponibles pour les subventions aux organismes, Madame Marthe Desgagné s'interroge sur les solutions qui pourraient être mises en place. Monsieur Daniel Bélanger mentionne notamment qu'il pourrait être pertinent d'explorer les avenues possibles du côté du ministère de la culture.

15. Levée de l'assemblée

L'assemblée générale est levée à 20 h 40, sur une proposition de madame Marthe Desgagné.
Adopté à l'unanimité (21-CFCB-AGA-05)

Marie Légaré, secrétaire
DN/ml

Comité Financement culture Beauport (CFCB)
Annexe au procès-verbal

Liste des présences à l'Assemblée Générale Annuelle
tenue le jeudi 1^{er} avril 2021
en vidéo-conférence

<u>Représentants des organismes à la rencontre :</u>	<u>Artistes professionnels beauportois membres :</u>
Association artistique d'hier et d'aujourd'hui André L'Hérault	Gilles Grenier
Association Lyrique de Beauport Gisèle Hains	<u>Représentants du public</u>
Cercle de Fermières Courville Murielle Gosselin	Daniel Bélanger
Cercle de Fermières Giffard Marie Légaré	Marthe Desgagné
École de musique des Cascades de Beauport Danielle Nicole	
Théâtre du Vieux Bourg Huguette Côté	



Sans surprise, les activités du comité de financement ont été de nouveau limitées au cours de l'année 2021 en raison du contexte pandémique qui a malheureusement perduré au-delà de ce qui avait été envisagé. Afin de traiter des dossiers qui le concerne, le Comité de financement Culture Beauport s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2021. La présidente tient à remercier les membres du comité pour leur implication.

Administrateurs du CFCB :

- Huguette Côté, présidente
 - Marthe Desgagné, vice-présidente
 - Liette Saillant, trésorière
 - Marie Légaré, administratrice
 - Gilles Grenier, substitut
-
- Comme on le sait, la salle de Bingo des Chutes a connu une série de fermetures et de réouvertures au cours des deux dernières années. Cette situation s'est poursuivie jusqu'en décembre dernier alors que le contexte sanitaire a de nouveau entraîné la fermeture de la salle jusqu'à la fin février 2022. Les états financiers 2021 en sont le reflet et il faut s'attendre à ce que le portrait financier de 2022 soit également affecté par cette situation. Bien qu'inférieurs aux années antérieures, les revenus provenant des bingos ont été malgré tout légèrement plus élevés qu'en 2020 alors que la salle avait été fermée pendant plusieurs mois consécutifs.
 - La plupart des organismes ont entrepris la relance de leurs activités à l'automne 2021 après avoir dû mettre sur pause leur programmation pendant plusieurs mois. Considérant l'incertitude quant aux revenus provenant de l'opération du bingo, le comité de financement a préféré procéder par appels de demandes de subvention. Dans un premier temps, les volets fonctionnement et projet ont été priorités ; un total de 8200\$ a été accordé à 10 organismes.

Une deuxième période de dépôt a par la suite été annoncée, cette fois pour les volets événements et administration. Ce sont ainsi 19 987\$ qui ont été distribués à 6 organismes.

Au total, ce sont 28 187\$ qui ont été remis en subvention comparativement à 12 248\$ en 2020. À des fins de comparaison, les subventions accordées en 2019 totalisaient 30 356 \$, alors qu'en 2018, ce sont 54 021\$ qui ont été distribués par le CFCB. Il va sans dire que l'on espère ardemment que les activités du bingo redeviennent florissantes afin de retrouver progressivement un budget de subvention de cette ampleur.

- Afin de compenser la baisse des revenus du bingo, le comité de financement a également procédé, par voie de résolution, au transfert dans le fonds de subvention des apports reportés provenant de la dissolution de deux organismes et réservés depuis plusieurs années (Les Amis de la bibliothèque Étienne-Parent et Festival Beauport en Neige) afin de les rendre disponibles pour l'attribution d'éventuelles subventions.
- Par ailleurs, une intention de prioriser en début d'année 2022 le soutien aux événements estivaux a été clairement identifiée par le comité de financement afin de pouvoir répondre aux demandes des organismes concernés par ce type d'activités qui ont été malheureusement mis sur pause pendant deux ans et qui, par leur déploiement, ont une large portée auprès de la population. L'excédent d'un peu plus de 5 500\$, dont la disponibilité a été connu tardivement en fin d'année financière, a été réservé à cette fin et à ce jour octroyé tel que priorisé.

En conclusion, le conseil d'administration du CFCB souhaite pouvoir jouer plus activement son rôle de comité de financement lorsque le milieu culturel aura repris son élan habituel et que les activités mises de l'avant par les organismes bénéficieront de meilleures conditions pour se réaliser.

Huguette Côté, présidente

Pour le conseil d'administration du CFCB

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2021

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10
Renseignements complémentaires	11 - 12



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Gariépy Gravel Larouche Blouin

GARIÉPY, GRAVEL, LAROUCHE, BLOUIN,
CPA, S.E.N.C.R.L. ¹

Québec
Le 16 février 2022

¹ Par Réjean Gariépy, CPA auditeur, CA

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Revenus nets de bingo (tableau A)	29 454 \$	30 086 \$
Revenus (tableau B)	<u>8 983</u>	<u>-</u>
	<u>38 437</u>	<u>30 086</u>
CHARGES		
Frais d'administration (tableau C)	4 740	4 097
Subventions aux organismes (tableau D)	<u>28 144</u>	<u>12 248</u>
	<u>32 884</u>	<u>16 345</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>5 553</u></u> \$	<u><u>13 741</u></u> \$

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	17 128 \$	3 387 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>5 553</u>	<u>13 741</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>22 681 \$</u></u>	<u><u>17 128 \$</u></u>

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

BILAN

31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	18 621 \$	15 622 \$
C.F.L.B. (gestionnaire de salle)	2 030	8 472
Frais payés d'avance	<u>2 030</u>	<u>2 017</u>
	<u><u>22 681</u></u> \$	<u><u>26 111</u></u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Apports reportés	- \$	8 983 \$
ACTIFS NETS		
Non affectés	<u>22 681</u>	<u>17 128</u>
	<u><u>22 681</u></u> \$	<u><u>26 111</u></u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Huguette Létourneau, administrateur

_____, administrateur

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	5 553 \$	13 741 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
C.F.L.B. (gestionnaire de salle)	6 442	(4 127)
Frais payés d'avance	(13)	(53)
Apports reportés	<u>(8 983)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 999	9 561
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>15 622</u>	<u>6 061</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>18 621</u> \$	<u>15 622</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

1. FORME JURIDIQUE ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est détenteur d'une licence de bingo émise par la Régie des alcools, des courses et des jeux. Il remet des subventions aux organismes culturels de l'arrondissement Beauport de la Ville de Québec.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les méthodes comptables suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

Le COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant des jeux de bingo sont constatés lors de la vente. Les autres revenus, soient les subventions et les services aux membres sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2021**

2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)**INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisme a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des sommes à payer aux organismes.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2021****2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à aider et à administrer l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au prochain exercice sont les suivantes :

	2021	2020
Solde au début	8 983 \$	8 983 \$
Moins : montants constatés à titre de produits	(8 983) \$	- \$
Solde à la fin	- \$	8 983 \$
Le solde de fin des projets est ventilé de la façon suivante :		
Les Amis de la Bibliothèque	- \$	4 748 \$
Beauport en neige	- \$	4 235 \$
	<u>- \$</u>	<u>8 983 \$</u>

4. ORGANISME CONTRÔLÉ

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT est contrôlé par le Conseil beauportois de la culture inc. car la direction du Conseil beauportois de la culture inc. participe étroitement à l'élaboration des politiques du COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT et a la capacité d'influencer quant au contenu de ces politiques.

Le Conseil beauportois de la culture inc. a été créé pour favoriser la concertation entre les organismes de la culture de l'arrondissement Beauport. Il est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2021**

5. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La totalité des revenus de l'organisme provient du Comité Financement Loisirs Beauport qui agit comme gestionnaire de salle pour ses activités de bingo. L'organisme doit détenir une licence de bingo auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Cette licence est renouvelable annuellement.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses sommes à payer aux organismes.

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
TABLEAU A - REVENUS NETS DE BINGO		
Revenus de bingo	270 366 \$	253 318 \$
Prix remis aux gagnants	(193 259)	(176 629)
Frais de gestionnaire de salle	(41 446)	(40 533)
Taxes sur les produits et services	<u>(6 207)</u>	<u>(6 070)</u>
	<u>29 454 \$</u>	<u>30 086 \$</u>

TABLEAU B - REVENUS

Apports reportés	<u>8 983 \$</u>	<u>- \$</u>
------------------	-----------------	-------------

TABLEAU C - FRAIS D'ADMINISTRATION

Frais bancaires	325 \$	165 \$
Frais de licences	2 201	2 147
Honoraires professionnels	2 160	1 750
Taxes et permis	<u>54</u>	<u>35</u>
	<u>4 740 \$</u>	<u>4 097 \$</u>

COMITÉ FINANCEMENT CULTURE BEAUPORT
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020
TABLEAU D - SUBVENTIONS AUX ORGANISMES		
Association artistique d'hier et d'aujourd'hui	- \$	572 \$
Atelier de Céramique St-Elme	2 032	1 000
Cercle des Fermières de Beauport	180	1 000
Cercle des Fermières de Courville	960	1 000
Cercle des Fermières de Giffard	590	932
Cercle des Fermières de Ste-Thérèse	2 000	1 000
École de musique des Cascades de Beauport	12 016	1 000
Expression danse de Beauport	4 963	1 000
Groupe vocal atmosphère de Beauport	-	1 000
Harmonie des Cascades de Beauport	3 296	1 000
Les Petits Chanteurs de Beauport	400	1 000
Société d'art et d'histoire de Beauport	1 750	945
Théâtre du Vieux-Bourg	-	960
Subventions remboursées	<u>(43)</u>	<u>(161)</u>
	<u><u>28 144</u></u> \$	<u><u>12 248</u></u> \$